

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 14 avril 2020 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Site visé par la demande : 85, rue Industrielle

Nature et effets des dérogations mineures :

Cette demande de dérogations mineures concerne les aires d'isolement et marges de recul non conformes et vise à :

- Permettre l'absence d'aire d'isolement entre la première case de stationnement et la ligne de rue, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une aire d'isolement minimale de 3,0 m;
- Permettre l'absence d'aire d'isolement autour du bâtiment principal, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une aire d'isolement minimale de 1,5 m;
- Permettre l'absence d'aire d'isolement sur la ligne latérale avant, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une aire d'isolement latérale minimale de 1,0 m.

Ladite séance sera possiblement tenue à huis clos, tel qu'autorisé par arrêté ministériel de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Afin de permettre à toute personne intéressée de s'exprimer à l'égard de cette demande, la Ville met en place les mesures temporaires suivantes : Toute personne intéressée devra transmettre ses commentaires par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca, et ce, au plus tard le 14 avril 2020 à 20 h. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 27 mars 2020.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier